



MINISTÈRE DES FINANCES  
ET DES COMPTES PUBLICS  
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,  
DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

# MÉDIATION DU CRÉDIT AUX ENTREPRISES

---

## Rapport d'activité 2014

---





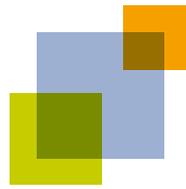
MÉDIATION  
DU CRÉDIT  
AUX ENTREPRISES

---

Rapport d'activité 2014

---





Monsieur le Président de la République,

J'ai l'honneur de vous adresser le rapport d'activité 2014 de la Médiation du crédit aux entreprises.

Sur les 2200 dossiers instruits et clos en 2014 par la Médiation du crédit aux entreprises, le taux de réussite s'est élevé à 58 %. Ainsi, près de 1300 entreprises employant plus de 20000 personnes ont été confortées dans leur activité, et plus 370 m€ d'encours de crédit ont été débloqués.

L'année 2014 a été marquée à la fois par une baisse des saisines de la Médiation et, à saisines données, par une moindre éligibilité des dossiers présentés. Ce double mouvement s'explique par le fait que les entreprises ont été davantage confrontées à la faiblesse de leurs carnets de commandes et à des perspectives incertaines - entravant leurs projets d'investissement et de développement - qu'à une difficulté de financement. Par ailleurs, la montée en puissance du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) et de son préfinancement - largement opéré par Bpifrance - a soulagé la trésorerie de certaines entreprises en difficulté. En outre, l'offre de crédit a été soutenue par les liquidités importantes dont disposaient les banques, résultant pour une grande part de la politique de soutien de la BCE. Elle découle également du lancement d'opérations volontaristes d'octroi de crédits aux entreprises effectuées par certaines banques.

Ces évolutions transparaissent tout particulièrement au niveau des petites et moyennes entreprises (PME) de plus de 10 salariés. En 2014, l'accès des PME au crédit de trésorerie et au crédit à l'investissement s'est nettement amélioré d'après les enquêtes de la Banque de France : 79 % d'entre elles ont obtenu totalement ou en grande partie les crédits de trésorerie demandés au 4<sup>e</sup> trimestre (contre 68 % au 4<sup>e</sup> trimestre 2013), tandis que 93 % ont pu obtenir le crédit d'investissement sollicité (contre 92 % au 4<sup>e</sup> trimestre 2013). Au total, la distribution globale des crédits délivrés par les banques aux PME a augmenté de 1,7 % au cours de l'année 2014 tandis que le nombre de défaillances de PME diminuait sensiblement, en correspondance avec le fléchissement des saisines de la Médiation du crédit par des PME.

Le diagnostic portant sur les très petites entreprises (TPE) est quelque peu divergent. Si le crédit qui leur est accordé a progressé de 2,1 % au cours de 2014, les dépôts de bilan des TPE n'ont pas connu de net repli, du fait de la persistance de difficultés dans des secteurs où elles sont fortement présentes - notamment dans la restauration et le BTP - et de leur fragilité financière. La répartition sectorielle des entreprises qui saisissent la Médiation du crédit, assez proche de la structure de l'économie française, est à ce titre révélatrice des dernières tendances : on observe au niveau des saisines un



---

**FABRICE PESIN**

Médiateur national  
du crédit aux entreprises

---

accroissement du poids des petites entreprises de commerce, reflet des difficultés du secteur, concomitamment à une baisse relative du nombre d'entreprises industrielles, de taille en moyenne plus élevée.

L'Observatoire du financement des entreprises, présidé par le Médiateur national du crédit, a justement publié en juin 2014 un rapport sur le financement des TPE en France qui soulignait leurs spécificités et formulait un certain nombre de recommandations pour faciliter les relations entre les TPE et les banques. C'est dans ce cadre que la Fédération Française des Banques a pris cinq engagements visant à favoriser un dialogue constructif entre les entreprises et les banques.

Je tiens tout particulièrement à rendre hommage à Jeanne-Marie Prost, qui m'a précédé dans les fonctions de Médiateur national du crédit aux entreprises de décembre 2012 à novembre 2014, et dont l'engagement constant sur le terrain comme au niveau national auprès de l'ensemble des acteurs, a permis de renforcer l'efficacité et la légitimité de la Médiation du crédit.

Au moment où je prends mes nouvelles fonctions de Médiateur national du crédit aux entreprises, je suis déterminé à mobiliser l'ensemble des médiateurs territoriaux et tous nos partenaires sur le territoire national, notamment les réseaux bancaires et les organismes socio-professionnels, pour faciliter le financement de l'ensemble des entreprises, dans un contexte marqué par un nouveau cadre prudentiel et une multiplication des voies alternatives de financement. Alors que la croissance devrait être plus soutenue en 2015, la Médiation du crédit jouera pleinement son rôle auprès des entreprises, des pouvoirs publics et des acteurs du financement. Elle soutiendra les TPE et PME pour les aider à retrouver des marges de manœuvre financière pour innover, investir et embaucher et contribuera aux actions de sensibilisation et de prévention des difficultés de financement, notamment au niveau des TPE. L'Observatoire du financement des entreprises continuera d'être le lieu réunissant toutes les parties prenantes pour élaborer des propositions consensuelles et innovantes.

Je peux vous assurer, Monsieur le Président de la République, que la Médiation du crédit est pleinement mobilisée, et vous prie de croire en l'assurance de ma plus haute considération.

**Fabrice PESIN**

Médiateur national du crédit aux entreprises





---

**MICHEL SAPIN**

Ministre des Finances  
et des Comptes publics

---

«L'accès aux financements représente un enjeu majeur pour nos entreprises. Le plein engagement des banques et des assureurs-crédit est aussi indispensable à leur survie en période de crise qu'à leur redémarrage lors d'une reprise économique. Le gouvernement continue de se mobiliser pour mettre à la disposition de toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, des outils de financement leur permettant de maintenir et développer leur activité. Dans le prolongement des actions menées par Jeanne-Marie Prost – à qui je rends tout particulièrement hommage –, la Médiation du crédit, sous l'impulsion du nouveau Médiateur national Fabrice Pesin, poursuivra ses actions au profit de nos entreprises, notamment TPE et PME, pour les aider à trouver les financements leur permettant d'innover, investir, exporter et embaucher.»



---

**EMMANUEL MACRON**

Ministre de l'Économie,  
de l'Industrie et du  
Numérique

---

«En 2014, la Médiation du crédit aux entreprises a pleinement joué son rôle : accompagner et soutenir les entreprises qui rencontrent des problèmes de financement. Au total, plus de 2200 dossiers ont été instruits et clos l'an passé ce qui démontre la persistance de l'intérêt de cette mission. Son activité nous incite à être optimistes, mais nous oblige également à rester vigilants : malgré une situation globalement satisfaisante du crédit, des difficultés subsistent, en particulier pour les petites entreprises. Alors que Jeanne-Marie Prost, dont je salue ici le bilan à la tête de la Médiation, a passé le relais à Fabrice Pesin, je souhaite que la Médiation poursuive sa mobilisation au plus près des entreprises, de toutes les entreprises, et de leurs partenaires financiers. Elle représente un soutien précieux pour nos entrepreneurs.»



---

**CHRISTIAN NOYER**

Gouverneur  
de la Banque de France

---

«La publication du 6<sup>e</sup> rapport annuel de la Médiation du crédit aux entreprises vient opportunément rappeler et souligner l'importance d'un dispositif sans équivalent dans les pays voisins. En 2014, la quasi-totalité des quelque 3600 dossiers déposés a été prise en charge par les directeurs départementaux de la Banque de France. Sous leur égide, les efforts convergents de toutes les parties impliquées ont permis de débloquer plus de 372 millions d'euros, des sommes vitales pour la préservation des activités et des emplois concernés. Il convient de rendre un hommage appuyé à ce travail d'expert, efficace, neutre, discret, gratuit et accessible sans délai ni formalité à tous les acteurs économiques de terrain.»

# CHIFFRES CLÉS

L'activité en  
**2014**

**3 565 entreprises**  
ont saisi la Médiation  
du crédit

**2 565 dossiers**  
ont été acceptés (72 %  
des dossiers déposés)

**2 184 dossiers**  
instruits et clos

**1 258 entreprises**  
ont été confortées  
dans leur activité

**20 033 emplois**  
ont été préservés

**372 millions d'euros**  
d'encours débloqués

Le taux de dossiers en  
médiation réussie s'établit à **58 %**.

L'activité cumulée\*  
depuis  
**2008**

**45 396 entreprises**  
ont saisi la Médiation  
du crédit

**36 223 dossiers**  
ont été acceptés : (80 %  
des dossiers déposés).

**31 679 dossiers**  
instruits et clos

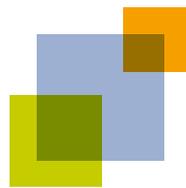
**19 409 entreprises**  
ont été confortées  
dans leur activité

**361 202 emplois**  
ont été préservés

**5, 9 milliards d'euros**  
d'encours ont été débloqués

le taux de dossiers en  
médiation réussie s'établit à **61 %**

\* De la création de la Médiation du crédit en novembre 2008 à fin décembre 2014



# SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>LA MÉDIATION DU CRÉDIT AU SERVICE DES ENTREPRISES</b>	<b>11</b>
<b>2</b>	<b>L'ACTIVITÉ DE LA MÉDIATION DU CRÉDIT EN 2014</b>	<b>27</b>
<b>3</b>	<b>LA MÉDIATION DU CRÉDIT : UN PÔLE D'EXPERTISE DU FINANCEMENT DES ENTREPRISES</b>	<b>35</b>
	<b>ANNEXES</b>	<b>51</b>



# 1

## LA MÉDIATION DU CRÉDIT AU SERVICE DES ENTREPRISES

- 1 Un dispositif gratuit ouvert à toutes les entreprises ..... 13
- 2 Un réseau d'information sur les difficultés du financement ..... 15
- 3 Un réseau d'experts aux côtés des entreprises en difficulté ..... 15
- 4 Un acteur pleinement intégré à l'écosystème d'aide aux entreprises ..... 22



# 1

---

## LA MÉDIATION DU CRÉDIT AU SERVICE DES ENTREPRISES

---

Créée au plus fort de la crise financière afin d'aider le financement de l'économie par les banques, la Médiation du crédit aux entreprises a été mise en place en novembre 2008 avec pour mission de ne laisser aucune entreprise seule face à ses difficultés de financement. Elle intervient donc auprès des entreprises de toute taille et de tout secteur d'activité qui sont confrontées à des refus de financement liés à leur activité professionnelle, à la résiliation de leurs concours bancaires existants ou qui rencontrent des difficultés avec l'assurance-crédit.

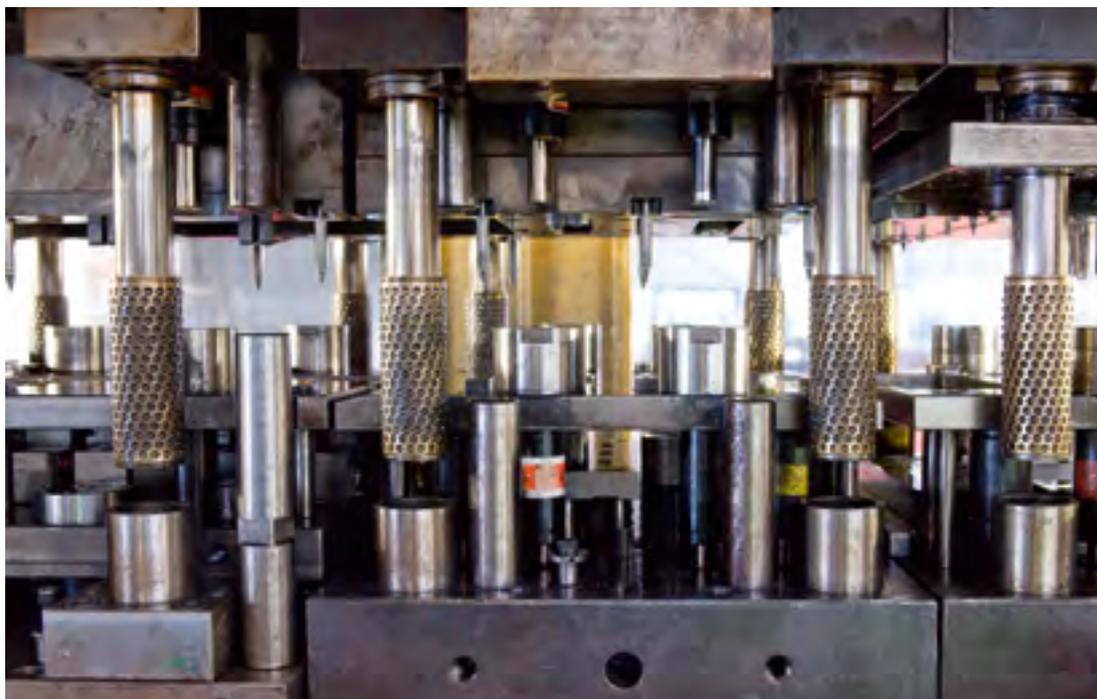
### 1. UN DISPOSITIF GRATUIT ET OUVERT À TOUTES LES ENTREPRISES

Dispositif de proximité, la Médiation du crédit est présente sur l'ensemble du territoire en la personne des directeurs de la Banque de France qui, au titre de leur fonction de médiateurs départementaux du crédit, traitent les dossiers au plus près des entreprises concernées.

Rendant un service rapide, gratuit et totalement confidentiel, la Médiation du crédit a permis, en six ans d'activité, à plus de 19 000 entreprises - représentant plus de 360 000 emplois - de surmonter le refus initial de leur(s) banque(s) et de trouver un financement leur permettant de poursuivre et de développer leur activité.

### UNE SAISINE RAPIDE ET SIMPLE

La saisine du médiateur du crédit se fait directement et exclusivement sur son site internet : [www.mediateurducredit.fr](http://www.mediateurducredit.fr). L'entreprise remplit et valide un dossier en ligne qui est envoyé directement au médiateur du crédit de son département. Dans les 48 heures suivant la saisine, ce dernier vérifie la pertinence de la demande et contacte l'entreprise pour vérifier les informations transmises. Si le dossier est jugé éligible, le médiateur informe les partenaires financiers de l'entreprise de l'ouverture d'une procédure de médiation et leur demande de réexaminer leur position. Si nécessaire, il réunit les acteurs concernés afin de réétudier de manière approfondie la demande de financement et de rechercher des solutions dans un esprit de concertation.



■ ENTREPRISE DE DÉCOUPAGE/EMBOUTISSAGE (BASSE -NORMANDIE). Photo DR

Le médiateur est tenu au secret bancaire et applique dans sa mission les principes d'indépendance et de respects des droits essentiels des parties.

### UN DIALOGUE RÉTABLI

Restaurer la communication entre les parties est un préalable à la résolution du blocage des relations entre une entreprise et ses partenaires financiers (banques, assureurs-crédit, sociétés d'affacturage, établissements de crédit-bail...). A cette fin, le médiateur effectue une analyse de la situation financière de l'entreprise, dresse un diagnostic de sa santé économique ainsi que de son positionnement stratégique

et évalue la nature précise des difficultés rencontrées. Il fait ensuite part de son diagnostic à l'entreprise et à ses partenaires financiers afin de les amener à une vision commune et de restaurer des échanges fondés sur la transparence de l'information.

En rétablissant le dialogue entre l'entreprise et ses partenaires financiers, le médiateur contribue à restaurer une relation de confiance en restant neutre, comme l'exige sa fonction. Il cherche à mettre en place des solutions conformes aux intérêts des deux parties, besoins financiers de l'entreprise d'une part et impératifs de gestion des risques des partenaires financiers d'autre part.

## 2. UN RÉSEAU D'INFORMATION SUR LES DIFFICULTÉS DU FINANCEMENT

La Médiation du crédit, grâce à l'expérience des médiateurs territoriaux et à son implantation décentralisée, a acquis une vision de l'ensemble des difficultés financières que peuvent rencontrer les entreprises. Ces difficultés peuvent être conjoncturelles ou structurelles, liées à la spécificité des secteurs, à des difficultés de trésorerie, d'investissement ou encore à l'assurance-crédit. A ce titre, le Médiateur national du crédit aux entreprises est appelé à rendre compte aux autorités de l'État de ses observations sur la santé économique et financière des entreprises entrées en médiation et, de façon plus générale, des problèmes financiers qu'elles rencontrent. Ses observations permettent aux pouvoirs publics d'évaluer les risques, d'anticiper les difficultés et d'adopter des mesures de prévention. Il publie régulièrement un état du nombre de dossiers traités en Médiation et de la typologie des problèmes rencontrés par les entreprises. Il fait le bilan de son activité dans un rapport annuel présenté au Président de la République et aux ministres en charge de l'Économie et des Finances.

## 3. UN RÉSEAU D'EXPERTS AUX CÔTÉS DES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ

### LES MÉDIATEURS TERRITORIAUX

Dispositif de proximité, la Médiation du crédit déploie sur tout le territoire 105 médiateurs territoriaux. Ce sont les directeurs de la Banque de France en métropole et les directeurs des Instituts d'émission dans les départements et collectivités d'Outre-mer. Cette implantation décentralisée lui confère à la fois souplesse, réactivité et capacité d'action.

Ainsi, la quasi-totalité des dossiers de médiation sont traités au niveau local. Pleinement intégrés dans le paysage économique des territoires, les médiateurs régionaux et départementaux et leurs équipes bénéficient d'une connaissance approfondie du tissu économique et de l'activité des différents acteurs. Ils connaissent les spécificités des entreprises locales et les difficultés qu'elles peuvent rencontrer. Par ailleurs, ils sont en contact régulier avec les établissements financiers.

Enfin, ils sont experts en analyse financière, pratiquant régulièrement la cotation des entreprises. Si, en six ans d'activité, la Médiation du crédit a pu traiter plus de 36 000 dossiers et obtenir un résultat positif dans 61 % des cas, c'est notamment grâce à l'efficacité et à la technicité des

équipes de la Banque de France et des instituts d'émission d'Outre-mer partout sur le territoire national.

## L'ÉQUIPE NATIONALE

La Médiation du crédit est dirigée au niveau national depuis le 15 janvier 2015 par Fabrice Pesin qui succède à Jeanne-Marie Prost (Médiatrice nationale du crédit de décembre 2012 à novembre 2014). Son comité exécutif est composé de :

- deux médiateurs nationaux délégués chargés du traitement des dossiers au niveau national.
- deux médiateurs nationaux délégués bénévoles en charge des relations avec les organisations socioprofessionnelles et la justice commerciale, qui font bénéficier la structure d'une expertise précieuse acquise dans le domaine de la stratégie industrielle, des relations avec les réseaux socioprofessionnels ou de la justice commerciale.

- deux personnalités qualifiées : le directeur général des activités fiduciaires et de place de la Banque de France et le directeur de l'animation du réseau de Bpifrance, qui assurent une communication fluide entre la Médiation du crédit et les instances nationales de ses partenaires principaux.
- le chef de cabinet qui assure le secrétariat du comité.

L'équipe nationale de la Médiation du crédit comprend en outre quatre analystes financiers et des chargés de veille et de suivi de l'activité, de communication et des relations avec les pouvoirs publics, ainsi que deux assistantes. Au sein de l'équipe nationale, les deux médiateurs délégués interviennent, avec leurs analystes financiers, en support des équipes locales, sur les dossiers les plus complexes ou sensibles. Ils assurent également le traitement des dossiers de dimension nationale dont les enjeux sont particulièrement importants.

## LES MOYENS DE LA MÉDIATION EN 2014

La Médiation du crédit aux entreprises ne dispose pas de budget propre. Les dépenses de fonctionnement de la cellule nationale sont prises en charge par le ministère des Finances alors que celles des équipes territoriales le sont par la Banque de France en métropole et les Instituts d'émission en Outre-mer. La Banque de France assure également la charge de la gestion de la plateforme informatique du dispositif.

La Médiation du crédit partage ses locaux avec les équipes de la Médiation inter-entreprises et de la Médiation des marchés publics, ce qui permet de mutualiser certaines dépenses de fonctionnement et de procéder à un échange d'expérience entre les équipes.



■ ENTREPRISE DE CONSTRUCTION DE BATEAUX DE PLAISANCE (POITOU-CHARENTES). Photo DR

## LES TIERS DE CONFIANCE DE LA MÉDIATION

Depuis 2009, les équipes territoriales de la Médiation sont aidées dans leur mission par des conseillers bénévoles, les « tiers de confiance de la Médiation ». Présents dans chaque département de la métropole et de l'Outre-mer, ils sont membres des organismes socioprofessionnels qui se sont mis bénévolement au service des chefs d'entreprise afin de les accompagner dans leurs démarches auprès de la Médiation : chambres de commerce et d'industrie (CCI), chambres de métiers et d'artisanat (CMA), MEDEF, CGPME, Union professionnelle artisanale (UPA), Ordre des experts-comptables, Conseil national des Barreaux, Conseil national des économies régionales, Conseil supérieur du notariat, Entente des générations pour l'emploi et l'entreprise (EGEE),

Entreprises, collectivités territoriales, insertion (ECTI). Il existe également des tiers de confiance spécialisés dans la création et la reprise d'entreprise, qui proviennent des réseaux d'accompagnement suivants : ADIE, Cédants et repreneurs d'affaires (CRA), France active, Initiative France, Réseau des boutiques de gestion (RBG), Réseau Entreprendre, Union des couveuses d'entreprises. Cette partie du réseau des tiers de confiance est gérée en lien avec l'Agence pour la création d'entreprise (APCE).

Les tiers de confiance de la Médiation ont pour mission d'accueillir les chefs d'entreprise, d'étudier leur dossier et de leur donner un avis qualifié sur la situation de leur entreprise et sur la pertinence de leur demande. Si les difficultés rencontrées



■ ENTREPRISE DE CONSTRUCTION (BOURGOGNE). Photo DR

dépassent le champ d'action de la Médiation du crédit, ils orientent le chef d'entreprise vers l'organisme adapté. Si ce n'est pas le cas, ils l'incitent à saisir la Médiation du crédit et l'aident à déposer un dossier sur le site internet : **www.mediateur-ducredit.fr**. En parallèle, ils fournissent au médiateur territorial du crédit un avis qualifié sur le projet. Leur activité varie naturellement en fonction de la demande locale, mais aussi de l'organisme socioprofessionnel auquel ils appartiennent.

Le tiers de confiance de la Médiation exerce sa mission bénévolement dans l'intérêt général et s'engage, pour une durée minimale de deux ans suivant la fin de sa mission, à ne pas proposer de prestations payantes aux entreprises rencontrées dans le cadre, ou par le biais, de la Médiation du crédit.

Tout comme le médiateur du crédit, le tiers de confiance de la Médiation est soumis à de strictes règles de confidentialité. Son engagement est formalisé dans

la Charte du tiers de confiance signée au niveau national par le Médiateur national du crédit, le Médiateur national délégué chargé des relations avec les organismes socioprofessionnels, William Nahum, et les présidents des réseaux consulaires et des organismes patronaux et socioprofessionnels.

Les tiers de confiance de la Médiation sont désignés au niveau local et leurs coordonnées transmises aux gestionnaires de la plateforme téléphonique. Ils sont près de 1200, répartis de manière relativement équilibrée sur le territoire. Le réseau est animé au niveau local par le médiateur territorial.

**LE NUMÉRO AZUR : 0810 00 12 10**  
(PRIX D'UN APPEL LOCAL)

Il permet à toute entreprise de la métropole d'être mise en contact avec un tiers de confiance de son département ou de se renseigner sur la Médiation du crédit. Des téléconseillers de la Chambre de

commerce et d'industrie de Paris Ile-de-France l'orientent. L'objectif de la plateforme téléphonique est également de répondre aux questions concernant les modalités de saisine de la Médiation sur le site **www.mediateurducredit.fr**. Quand les questions posées sortent du cadre de la Médiation du crédit, les appelants sont dirigés vers les organismes appropriés.

### **LES NUMÉROS À APPELER EN OUTRE-MER**

En Outre-mer, les entreprises peuvent se renseigner sur la Médiation du crédit en appelant l'un des numéros des agences de l'IEDOM ci-contre.

#### **Guadeloupe :**

05 90 93 74 00

#### **Martinique :**

05 96 59 44 00

#### **Guyane :**

05 94 29 36 50

#### **Réunion :**

02 62 90 71 00



■ PLATEFORME TÉLÉPHONIQUE DE LA CCI PARIS - ÎLE-DE-FRANCE. Photo DR

## TÉMOIGNAGE >> CENTRE AUX AFFAIRES



DAVID GUIN

Médiateur départemental  
du crédit (Haute-Marne)

M. et Mme Laras travaillent depuis près de 3 ans sur un projet d'ouverture d'un magasin à enseigne nationale, d'une surface de vente de plus de 1000 m<sup>2</sup> au sein d'une zone commerciale en rénovation à Chaumont. M. Laras a dirigé un magasin de cette enseigne durant plusieurs années en tant que salarié. Son épouse dispose de compétences dans les domaines commercial et administratif. En contact avec les banquiers locaux depuis près d'un an, les créateurs avaient informé le médiateur départemental des difficultés rencontrées pour obtenir des réponses à leur demande de financement.

S'agissant d'une entreprise en création, le médiateur a expliqué à M. et Mme Laras les conditions qu'il fallait réunir pour que leur dossier soit éligible à la procédure de la Médiation du crédit et notamment celle d'immatriculer leur entreprise au registre du commerce. Après avoir créé la SARL Centre aux affaires, les dirigeants ont saisi la Médiation du crédit en mai 2014, suite au refus de financement des neuf banquiers sollicités.

La réunion organisée en présence des banquiers et des dirigeants a permis d'identifier les points de blocage et les évolutions que les créateurs pouvaient apporter à leur montage financier pour que leur projet ait une chance d'aboutir.

Les dirigeants ayant négocié et obtenu du propriétaire des murs le financement d'une partie des travaux d'agencement, le montant du crédit demandé aux banquiers a été divisé par trois. Deux banquiers ont répondu favorablement.

Finalement, les dirigeants ont pu choisir le banquier qui leur a proposé les meilleures conditions de crédit et de fonctionnement de compte.

Grâce à l'intervention de la Médiation, le dialogue entre les dirigeants et les banquiers a pu se poursuivre. De ces échanges francs et constructifs est née la solution qui a permis aux dirigeants de concrétiser leur projet et à un banquier de financer un projet commercial d'envergure à l'échelle de la ville pour lequel quelques emplois ont pu être créés.

LE MÉDIATEUR

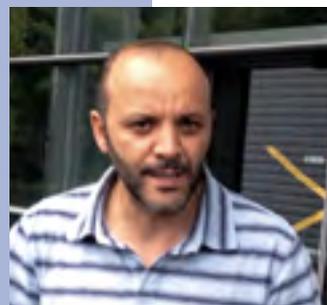
**Depuis 2012, je travaille avec mon épouse sur un projet d'ouverture à Chaumont d'un magasin de décoration, d'aménagement et d'équipement de la maison.**

Après avoir obtenu en 2013 des accords verbaux de banquiers, j'ai lancé mon projet. Fin 2013, les banques que j'ai recontactées pour obtenir le crédit ont refusé ma demande. J'ai alors présenté mon projet aux neuf banques locales que j'ai relancées régulièrement pour obtenir des réponses. Après ce marathon, je n'ai finalement obtenu que des refus, sans motivations vraiment claires.

C'est alors que j'ai décidé de saisir la Médiation du crédit. J'ai été agréablement surpris que le directeur de la Banque de France m'écoute longuement et s'occupe de mon dossier. À ce moment-là, mon local était déjà en construction et les investissements matériels étaient engagés. Il fallait donc trouver une issue, non seulement pour que notre projet puisse aboutir mais également pour toutes les entreprises impliquées dans le chantier.

Lors de la réunion organisée à la Banque de France en présence des banquiers, nous avons pu échanger et entrevoir la solution. Grâce au soutien et à la bienveillance du directeur de la Banque de France et de son équipe, j'ai obtenu l'accord écrit de deux banques.

Jamais ma société n'aurait pu voir le jour sans l'intervention de la Médiation du crédit. J'ai eu affaire à des professionnels disposant de qualités humaines hors du commun qui savent écouter et aider les entrepreneurs à trouver des solutions.



**DJAMEL LARAS**

Gérant de la SARL  
Centre aux affaires

L'ENTREPRISE

## CHAUMONT (51)



## 4. UN ACTEUR PLEINEMENT INTÉGRÉ À L'ÉCOSYSTÈME D'AIDE AUX ENTREPRISES

Les équipes de la Médiation du crédit peuvent être amenées à travailler en partenariat avec d'autres dispositifs d'accompagnement et de prévention des difficultés des entreprises. Les liens créés avec les acteurs de ces divers dispositifs aux niveaux national, régional et départemental permettent aux équipes de la Médiation de participer à un échange permanent sur la situation des entreprises. Ces institutions se relaient et se complètent afin de soutenir au mieux le tissu économique local.

### LA MÉDIATION INTER-ENTREPRISES ET LA MÉDIATION DES MARCHÉS PUBLICS

Dès ses premiers mois d'activité, la Médiation du crédit a été appelée à aider des entreprises dont certaines difficultés de financement provenaient en partie de pratiques néfastes de leurs clients, comme par exemple, le non-respect des délais de paiement. Ainsi en février 2010, en liaison avec la Compagnie des dirigeants et acheteurs de France (CDAF), la Médiation du crédit a rédigé une charte en faveur de relations inter-entreprises équilibrées, composée de dix engagements garantissant des achats responsables. En avril 2010, à la suite des États généraux de l'industrie, la Médiation inter-entreprises a vu le jour par décret du président de la République. Sa mission est de venir en aide aux entreprises qui rencontrent des difficultés contractuelles avec un client ou un fournisseur, et de favoriser l'instauration de relations commerciales équilibrées, partenariales et durables. En mars 2014, ses missions ont été élargies par

le gouvernement aux problématiques relatives à l'Innovation (propriété intellectuelle, crédit impôt recherche, crédit impôt innovation...). La Médiation inter-entreprises vient en aide aux entrepreneurs grâce à un large réseau de médiateurs nationaux et régionaux qui quadrillent l'ensemble du territoire. Elle anime notamment la «Charte Relations Fournisseurs Responsables» qui compte désormais plus de 500 grandes entreprises et organismes publics signataires. Pour aller plus loin, le label «Relations Fournisseur Responsables» a été créé afin de distinguer les entreprises ayant fait la preuve de pratiques d'achats vertueuses et exemplaires.

La Médiation du crédit et la Médiation inter-entreprises collaborent régulièrement sur des dossiers d'entreprises confrontées à la fois à des problèmes de financement et à des difficultés contractuelles avec un client ou un fournisseur. La Médiation du crédit peut aussi être amenée à travailler avec la Médiation des marchés publics créée en décembre 2012 pour aider les entreprises qui rencontrent des difficultés relatives à la commande publique.

### BPIFRANCE

Bpifrance, qui finance les entreprises à court, moyen et long terme, en partenariat avec les banques, assure le financement de l'innovation et de besoins à l'export, garantit certains concours financiers et procède à des investissements en fonds propres, est un partenaire privilégié de la Médiation du crédit depuis sa création. Au niveau national, le directeur de l'ani-



■ ENTREPRISE DE VITICULTURE (AQUITAINE). Photo DR

mation du réseau à Bpifrance, Jean-Pierre Orcil, participe en tant que personnalité qualifiée aux réunions du comité exécutif de la Médiation.

### **LE COMITÉ INTERMINISTÉRIEL DE RESTRUCTURATION INDUSTRIELLE (CIRI)**

L'équipe nationale travaille en bonne collaboration avec le Comité interministériel de restructuration industrielle (CIRI) vers qui elle oriente les entreprises de plus de quatre cents salariés nécessitant une restructuration lourde.

### **LES COMMISSAIRES AU REDRESSEMENT PRODUCTIF (CRP)**

Les commissaires au Redressement productif (CRP) sont les interlocuteurs des entreprises en difficulté chargés de coordonner, sous l'autorité des préfets de région, l'ensemble des actions de l'État et de tous les partenaires dans ce domaine. Ils animent les cellules de « veille et alerte » composées des représentants des services de l'État et d'autres acteurs économiques. Celles-ci se réunissent en

moyenne toutes les deux semaines afin d'évoquer la situation des entreprises locales fragiles ou susceptibles de rencontrer des difficultés. Le directeur régional de la Banque de France peut participer à ces réunions et le CRP oriente vers lui les entreprises locales qui rencontrent des difficultés avec leurs banques ou un assureur-crédit.

### **LES COMITÉS DÉPARTEMENTAUX D'EXAMEN DES DIFFICULTÉS DE FINANCEMENT DES ENTREPRISES (CODEFI)**

Dans les départements, il existe des dispositifs de coordination entre les services de l'État et ceux-ci jouent un rôle important pour repérer et aider efficacement les entreprises qui ont besoin d'aide.

La Médiation peut ainsi solliciter l'appui des CODEFI lors du traitement des dossiers d'entreprises de moins de quatre cents salariés, ayant des difficultés de financement et dont l'éventuel arrêt d'activité aurait des conséquences importantes pour l'emploi local. Ces comités départementaux peuvent faire établir un

audit pour identifier la nature et l'ampleur des difficultés de l'entreprise en question ainsi que ses possibilités de redressement ou de restructuration.

Ils peuvent également accorder un prêt du FDES (Fonds de développement économique et social) pour financer une restructuration de l'entreprise et recommander la mobilisation d'autres outils publics si nécessaire. Le médiateur départemental du crédit est présent lors des réunions du CODEFI, présidées par le préfet et composées du directeur départemental des Finances publiques et d'autres acteurs des services déconcentrés de l'État.

### **LES COMMISSIONS DES CHEFS DES SERVICES FINANCIERS (CCSF)**

Les entreprises qui font appel aux services de la Médiation du crédit connaissent parfois des situations de trésorerie très dégradées. Dans certains cas, la Médiation peut être amenée à les orienter, en dernier ressort, vers les services de la CCSF de la direction départementale des Finances publiques. La CCSF peut leur accorder un moratoire sur leurs dettes fiscales ou sociales, en complément des efforts entrepris par les actionnaires et les établissements de crédit.

### **LA JUSTICE COMMERCIALE**

Le médiateur du crédit travaille régulièrement avec la justice et ses auxiliaires, administrateurs judiciaires, conciliateurs et mandataires ad hoc, dans le cadre de

procédures amiables ordonnées par les présidents de tribunal de commerce ou de procédure collectives. Ces procédures amiables sont ouvertes par le magistrat territorialement compétent, sur demande du chef d'entreprise, qui dispose de la liberté de proposer le nom de la personne qu'il souhaite voir nommée.

Dans environ huit cas sur dix traités au niveau de l'équipe nationale (qui ne prend en charge que les dossiers les plus sensibles), la Médiation du crédit travaille en concertation avec un auxiliaire de justice. Si le médiateur du crédit est déjà saisi lors de l'ouverture d'une procédure amiable (qu'il aura d'ailleurs souvent suggérée lui-même) il offre le maintien de son concours au chef d'entreprise et au mandataire désigné. Mais il peut aussi être sollicité après l'ouverture de telles procédures. Dans ce cas, il veille à ce que cette sollicitation provienne à la fois du chef d'entreprise et du mandataire désigné.

Le médiateur et l'auxiliaire de justice organisent ensemble les réunions nécessaires et mènent les négociations avec les créanciers qui relèvent de la mission confiée à la Médiation du crédit. Lorsqu'un accord est trouvé grâce à ces efforts communs, un protocole est rédigé puis soumis, après signature par les établissements de crédit ou les assureurs-crédit et l'entreprise en médiation, à la constatation par le président du tribunal de commerce ou à l'homologation par le tribunal, dans la mesure où la procédure l'exige ou si les parties le souhaitent.

---

# TÉMOIGNAGE

---



## ALAIN GRENOT

Directeur du développement des entreprises, Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté et président du comité régional des banques de Franche-Comté

### MÉDIATION DU CRÉDIT : UNE VÉRITABLE PASSERELLE ENTRE LES BANQUES ET LES TPE/PME

**Accueillie en 2009 avec un mélange de craintes et d'incompréhension, dans un environnement très critique de la profession bancaire, la Médiation du crédit a su trouver, au sein de la distribution du crédit aux entreprises, un rôle à la fois modérateur, facilitateur et pédagogique.**

La pédagogie est à mon sens le premier bénéfice du dispositif à l'égard de tous les intervenants dans le circuit de la médiation : les banquiers et les chefs d'entreprise, mais aussi les administrations fiscales ou sociales et les tiers de confiance.

En effet, sans pour autant entrer dans une vision idyllique, la Médiation du crédit oblige toutes les parties prenantes à se mettre autour de la table, à s'expliquer et à faire part de leurs contraintes. Il s'agit d'un travail sur des situations concrètes et non pas sur des déclarations d'intention. Cela permet de constater que souvent les différents points de vue et analyses ne sont pas aussi éloignés et qu'un effort partagé entre le(s) actionnaire(s), le(s) banquier(s) et le(s) créanciers peut permettre de remettre sur pied les entreprises connaissant des difficultés conjoncturelles. En Franche-Comté, une région qui a été fortement touchée par la crise du fait de son caractère très industriel, ce dialogue conduit efficacement par la Banque de France, a permis de débloquer de nombreux blocages et/ou préjugés, chez les banquiers bien sûr, mais aussi très souvent chez les chefs d'entreprise, les organisations professionnelles et les organismes sociaux et fiscaux.

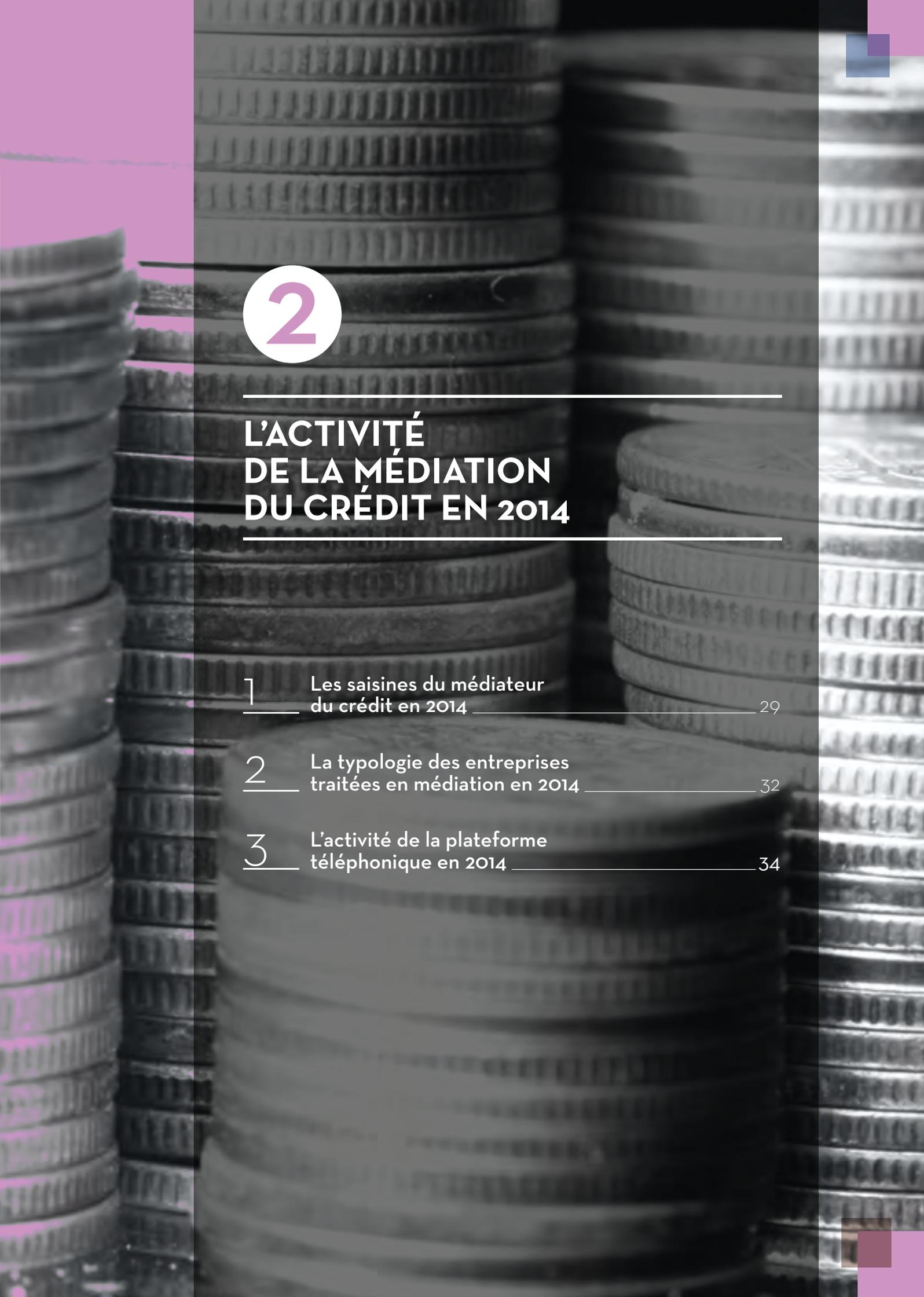
La Médiation du crédit joue aussi un rôle de modérateur, car dans un contexte où le monde de la finance était cloué au pilori, le succès du dispositif illustre aussi la volonté des banques françaises de la Médiation du crédit, chacun a pu comprendre que la responsabilité

du banquier n'était que très partielle dans les difficultés que traversait bon nombre d'entreprises et que l'on ne pouvait pas tout attendre du banquier, le crédit ne pouvant pas être le seul remède aux difficultés, notamment de trésorerie, des entreprises

Enfin, la Médiation du crédit joue un rôle de facilitateur car parmi les dossiers qui ont été déposés en médiation, une grande majorité trouve une réponse adaptée, soit par un effort partagé entre actionnaires, banquiers et, souvent, État, pour trouver les fonds nécessaires, soit aussi par un refus conjoint d'intervenir quand la situation semblait irrémédiablement compromise.

Six ans après la mise en place de la Médiation du crédit, on doit constater que celle-ci a trouvé sa place dans les circuits de financement de l'économie et les banquiers de terrain en sont souvent les principaux promoteurs. Pour preuve, une illustration qui m'est chère : en 2013, La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté, en partenariat avec la Chambre des métiers du Doubs a conçu un flyer, qui est remis en cas de refus de financement, indiquant la possibilité de solliciter la Médiation du crédit.

Cette volonté de participer a bien sûr généré des prises de risques supplémentaires, parfois exceptionnelles, par les banquiers mais aussi amené souvent des décisions salutaires pour les entreprises à travers le renforcement des fonds propres, la recherche de nouveaux marchés, voire parfois la remise en cause ou l'abandon de certaines activités.



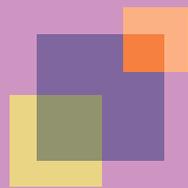
# 2

---

## L'ACTIVITÉ DE LA MÉDIATION DU CRÉDIT EN 2014

---

- |          |   |    |
|----------|---|----|
| <u>1</u> | Les saisines du médiateur<br>du crédit en 2014                | 29 |
| <u>2</u> | La typologie des entreprises<br>traitées en médiation en 2014 | 32 |
| <u>3</u> | L'activité de la plateforme<br>téléphonique en 2014           | 34 |



# 2

---

## L'ACTIVITÉ DE LA MÉDIATION DU CRÉDIT EN 2014

---

### 1. LES SAISINES DU MÉDIATEUR DU CRÉDIT EN 2014

Au cours de l'année 2014, la Médiation du crédit aux entreprises a reçu 3565 dossiers, chiffre en retrait de 16 % par rapport au nombre moyen de saisines sur les années 2012 et 2013, l'année 2013 (4382 dossiers déposés) ayant été marquée par un rebond de l'ordre de 8 % par rapport à 2012 (4077 dossiers déposés). Ce fléchissement des saisines s'explique par plusieurs facteurs :

- le profil de l'activité économique en 2014 s'est traduit par un tassement à la fois des besoins en fonds de roulement et des projets d'investissement dans un contexte de faible visibilité sur les perspectives économiques ;
- la montée en puissance du CICE et de son préfinancement - largement opéré par Bpifrance - a pu soulager la trésorerie de certaines entreprises en difficulté ;
- en parallèle, l'accès des PME aux crédits de trésorerie et aux crédits à l'investissement s'est nettement amélioré au cours de l'année (cf. page 39). En effet,

d'après la Banque de France, 79 % des PME ont obtenu totalement ou en grande partie les crédits de trésorerie demandés au quatrième trimestre 2014, au lieu de 68 % au quatrième trimestre 2013, le taux d'obtention passant de 92 % à 93 % sur la même période pour les crédits d'investissement. L'offre de crédit a été visiblement soutenue par l'importante liquidité des banques résultant de la politique de soutien de la BCE ainsi que par des programmes volontaristes de certaines banques en matière de développement des crédits aux PME.

Sur le total des dossiers déposés par les entreprises en 2014, la Médiation du crédit en a accepté 2565, soit un taux d'éligibilité de 72 %. Ce taux est inférieur de 2 points à celui de 2013 en raison notamment de la dégradation des bilans des entreprises en médiation (fonds propres souvent négatifs) et de la situation parfois très dégradée de leur trésorerie. Davantage de dossiers ne relèvent pas, de ce fait, de la Médiation du crédit mais du tribunal de commerce.

En 2014, la Médiation du crédit a instruit et clos 2184 dossiers avec un taux de réus-

site de 58 %, équivalent à celui des trois années antérieures. 372 millions d'euros d'encours de crédits ont été débloqués ce qui a permis de conforter 1258 entreprises, employant au total 20 033 personnes, dans la poursuite de leurs activités. Ces montants sont sensiblement inférieurs à ceux de l'année 2013 au cours de laquelle des performances inhabituelles avaient été réalisées : 1371 millions d'euros d'encours débloqués, et 47 725 emplois préservés. Ces résultats exceptionnels sont notamment dus à la clôture en succès de quatre dossiers à très gros

enjeux, sans lesquels les encours débloqués et les emplois préservés reviennent respectivement à 415 millions d'euros et 28 410 emplois.

Les difficultés d'accès au crédit bancaire sont à la source de la quasi-totalité des saisines de la Médiation du crédit, le solde étant constitué par les problèmes liés à l'assurance-crédit. Cette proportion apparaît cohérente avec la proportion de 5 % des difficultés rencontrées en 2014 par les PME imputables à l'assurance-crédit, qui ressort des réponses des PME à l'enquête KPMG-CGPME<sup>1</sup>.

Depuis sa création en 2008, la Médiation du crédit aux entreprises a reçu 45 396 dossiers dont moins de 3 % concernaient des questions relatives à l'assurance-crédit. Elle en a accepté 36 223, ce qui représente un taux d'éligibilité de 80 %. Sur les 31 679 dossiers instruits et clos, le taux de réussite a été de 61 % : 19 209 entreprises ont ainsi été confortées dans leur activité, 5 978 millions d'euros d'encours ont été débloqués et 361 202 emplois ont été préservés.

---

1. « Baromètre sur le financement et l'accès au crédit des PME », sondage Ifop, janvier 2015

---

## TÉMOIGNAGE

---



**ALEXIS PREVESIANOS**

Directeur des grands groupes et institutions, Euler Hermès France

### UN OUTIL DE STRUCTURATION AU SERVICE DES PME

Les créances clients représentent un actif de poids dans le bilan des entreprises (30% en moyenne), actif qu'il faut protéger. L'assurance-crédit est un outil de structuration au service des PME. En plus de les prémunir contre le risque de défaillance de leurs clients, elle leur permet aussi de mieux piloter leur activité commerciale, de mieux gérer leur trésorerie mais aussi de sécuriser les partenaires financiers.

La relation avec la Médiation du crédit a été mise en place par une première convention début 2009 dans un contexte économique particulièrement tendu. Les réunions sur le terrain entre la Médiation du crédit et le réseau de Délégations Régionales d'Euler Hermes France se sont déroulées dans un esprit toujours constructif et pragmatique avec la prise en compte des difficultés des entreprises mais aussi des spécificités de l'assurance-crédit.

Elles ont permis, à travers la résolution des cas concrets, de favoriser des bonnes pratiques en termes de transparence et d'échanges avec les entreprises. Elles ont aussi permis de sensibiliser les entreprises à l'intérêt de l'assurance-crédit ainsi qu'à la nécessaire transparence à adopter notamment pour la transmission des données relatives à leur situation financière.

La convention sur l'assurance-crédit signée par le Ministre de l'Économie et des Finances, le Médiateur du crédit et des assureurs-crédit le 17 juin 2013 est venue confirmer et étendre ces bonnes pratiques. Suite à cette convention, un portail d'informations gratuit : [www.acheteurs-assurance-credit.fr](http://www.acheteurs-assurance-credit.fr) a été mis en place. Commun à tous les assureurs, il permet à toute entreprise acheteuse de connaître le niveau de garantie offerte à ses fournisseurs. Ainsi, dans le cas d'une révision à la baisse de ces garanties, elle est à même d'engager un dialogue le plus en amont possible avec l'assureur-crédit concerné.

## 2. LA TYPOLOGIE DES ENTREPRISES TRAITÉES EN MÉDIATION EN 2014

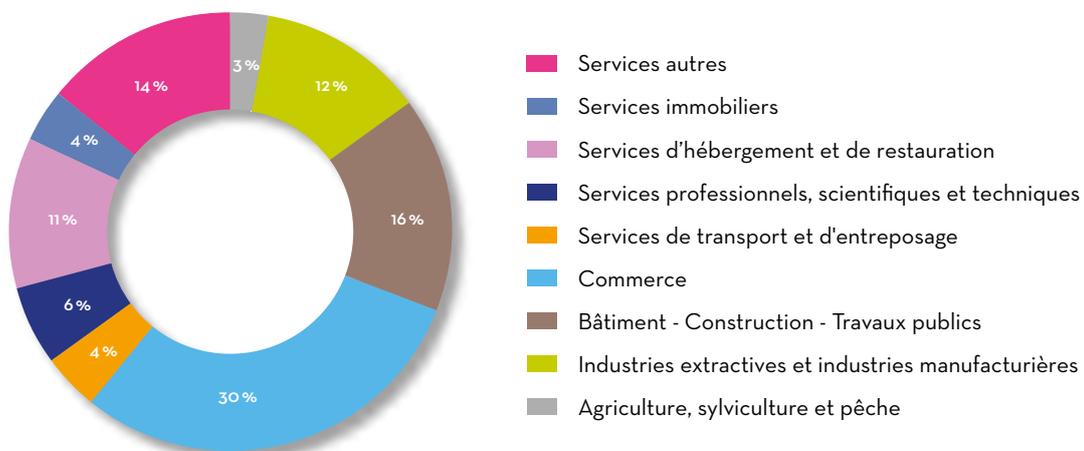
Le fléchissement du nombre des saisines concerne en premier lieu les entreprises de plus de 10 salariés dont la part dans les dossiers est passée de 21 % en 2013 à 17 % en 2014. Cette évolution est cohérente avec la baisse de leur défaillance :

- selon la Banque de France, le nombre des défaillances de PME de plus de 10 salariés a baissé de 8,8 % au cours de 2014 et celui des ETI et des grandes entreprises de 16,7 %.
- d'après une étude menée par Altares, moins de 4600 PME de plus de 10 salariés ont déposé leur bilan en 2014, chiffre le plus bas depuis 2008. Cette étude souligne en revanche la forte pro-

gression des dépôts de bilan des TPE orientées vers les particuliers, essentiellement celles employant 1 ou 2 salariés (+ 18 % en 2014).

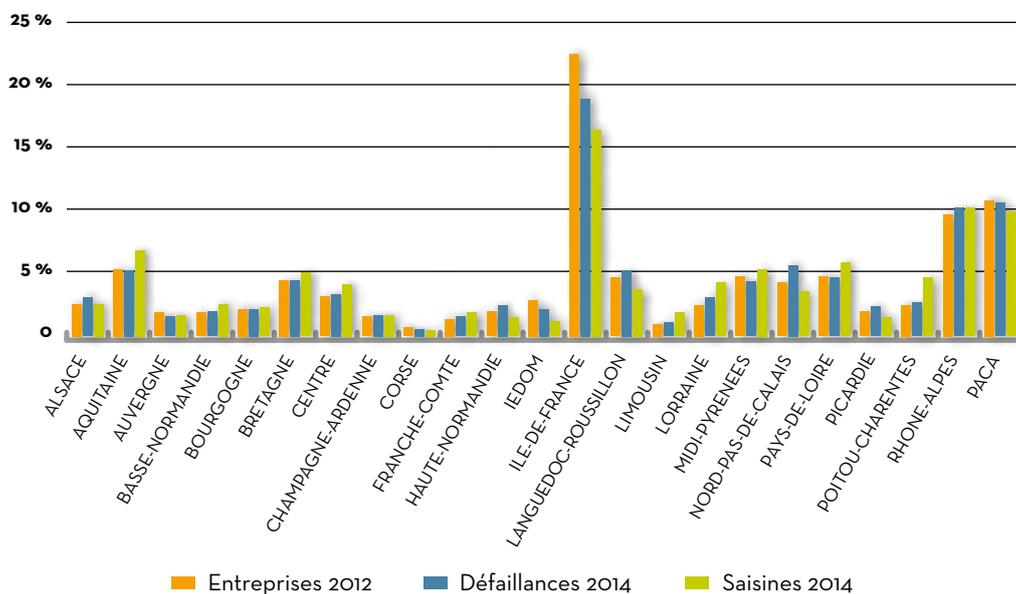
La répartition sectorielle des entreprises qui saisissent la Médiation apparaît relativement proche de celle de l'ensemble du tissu économique français : 38 % des entreprises qui y ont eu recours sont des entreprises de services, 30 % appartiennent au secteur du commerce, 17 % au BTP et 12 % à l'industrie. L'année 2014 a été marquée par une hausse de la part des entreprises du commerce (+ 3 points) et une baisse corrélative de la part des entreprises industrielles (- 3 points).

TYPOLOGIE DES ENTREPRISES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ EN 2014



SOURCE : MÉDIATION DU CRÉDIT

## COMPARAISON PAR RÉGION : SAISINES/ ENTREPRISES IMPLANTÉES /NOMBRE DE DÉFAILLANCES



SOURCES : INSEE, ALTARES, MÉDIATION DU CRÉDIT

Est présenté pour chacun des indicateurs, le rapport entre le nombre d'entreprises dans chaque région et le total au niveau national.

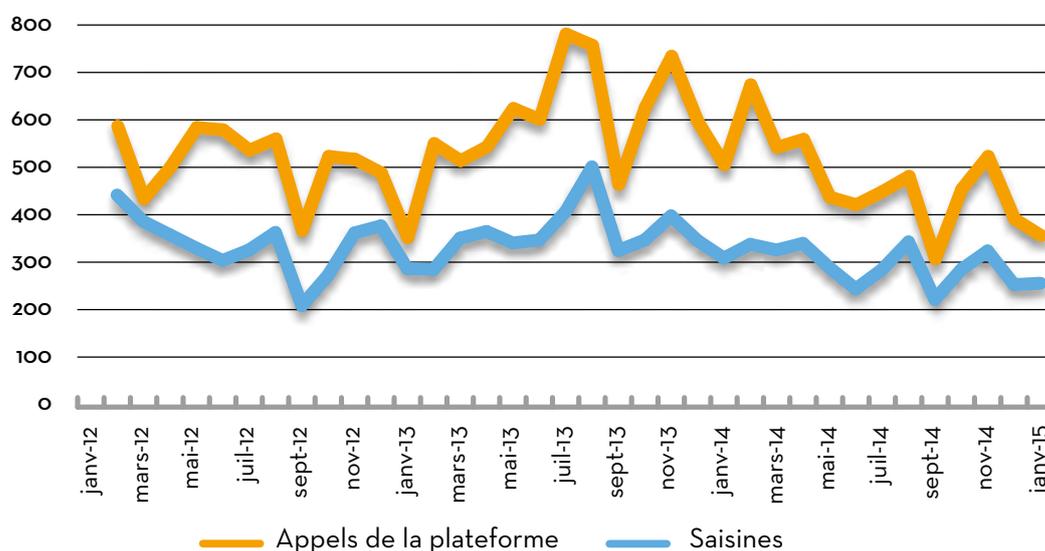
S'agissant de la répartition par régions des saisines, elle apparaît également à peu près similaire à celle de l'ensemble des entreprises recensées par l'INSEE<sup>2</sup> ainsi qu'à celle des défaillances d'entreprises, également par région, en 2014<sup>3</sup>. On relève toutefois que l'Île-de-France, qui reste la zone où réside la proportion d'entreprises la plus importante, représente une part des saisines de la Médiation nettement inférieure à sa part dans le total des entreprises implantées sur le territoire national et, dans une moindre mesure, à sa part dans les défaillances d'entreprises en 2014 (celle-ci étant à peu près stable depuis trois ans). La moindre importance relative des saisines au sein de cette région s'explique donc en partie par le caractère relativement moins risqué des entreprises qui y

sont implantées, lui-même peut-être lié à la concentration de grandes unités dans cette zone. On observe également une sensible sous-représentation relative des saisines par rapport aux deux autres indicateurs étudiés dans les DOM (Réunion, Guadeloupe, Martinique, Guyane et Mayotte) et les COM du Pacifique (Nouvelle-Calédonie et Polynésie française) dans lesquels le nombre de saisines a fléchi sensiblement en 2014. Dans cette zone en effet, les structures financières des entreprises sont très dégradées, particulièrement dans le secteur du tourisme, rendant difficile le traitement de leur dossier en Médiation. À l'inverse, on relève une nette surreprésentation relative des saisines dans d'autres régions, surtout dans le Limousin, en Poitou-Charentes et en Aquitaine.

2. Source : « Les entreprises en 2014 », INSEE (chiffres régionaux pour 2012).

3. Source : Altares, janvier 2015, *op. cit.*

## APPELS DE LA PLATEFORME TÉLÉPHONIQUE ET SAISINES DE LA MÉDIATION (01-2012 à 12-2014)



SOURCES : INSEE, ALTARES, MÉDIATION DU CRÉDIT

### 3. L'ACTIVITÉ DE LA PLATEFORME TÉLÉPHONIQUE EN 2014

Au cours de l'année 2014, 5 315 appels ont été traités par la plateforme téléphonique soit en moyenne 22 appels par jour. La nature des demandes et la typologie des appels apportent un éclairage complémentaire à la Médiation sur les difficultés rencontrées par les entreprises.

Les suites données aux appels se répartissent ainsi : 46 % des demandes sont renvoyées vers le site du Médiateur, 15 %

sont des réponses à des demandes d'information, 11 % sont réorientés vers un autre dispositif, 7 % correspondent à des suivis de dossier, 5 % des demandes d'information sont transmises à un tiers de confiance de la Médiation<sup>4</sup>. L'évolution des flux mensuels des appels reçus par la plateforme téléphonique est relativement en phase avec celle des dossiers déposés sur le site internet de la Médiation.

4. Le solde correspond à des appels non tracés



# 3

---

## LA MÉDIATION DU CRÉDIT : UN PÔLE D'EXPERTISE DU FINANCEMENT DES ENTREPRISES

---

- 1 Une croissance renforcée du crédit  
aux entreprises et notamment aux PME ..... 37
- 2 Les travaux de l'Observatoire du financement  
aux entreprises en 2014 ..... 42
- 3 Améliorer le financement  
des entreprises innovantes (juillet 2014) ..... 46
- 4 Le rapport du groupe de travail du CNI  
sur le financement des PME  
du secteur industriel (novembre 2014) ..... 48



# 3

---

## LA MÉDIATION DU CRÉDIT : UN PÔLE D'EXPERTISE DU FINANCEMENT DES ENTREPRISES

---

### 1. UNE CROISSANCE RENFORCÉE DU CRÉDIT AUX ENTREPRISES, ET NOTAMMENT AUX PME

Malgré une croissance atone durant l'année 2014, le crédit aux entreprises s'est renforcé (2,2 % en glissement annuel en 2014 après 0,2 % en 2013)<sup>1</sup>. La France est ainsi le seul grand pays de la zone euro où le crédit aux entreprises augmente<sup>2</sup>.

Cette dynamique de crédit, dans un contexte pourtant marqué pour les plus grandes entreprises par une désintermédiation croissante provient d'évolutions de la demande et de l'offre de crédit. Du côté de la demande, l'enquête semestrielle SAFE de la BCE et de la commission sur l'accès des PME de la zone euro au financement, qui porte sur la période avril 2014-sep-

tembre 2014, confirme que pendant cette période la France a été (avec la Belgique) le pays dans lequel les demandes de prêts bancaires par les PME ont été les plus importantes (37 % des PME). L'enquête auprès des banques sur la distribution du crédit menée par la Banque de France<sup>3</sup> fait ressortir une reprise de la demande de crédit des entreprises françaises au troisième et au quatrième trimestre. Du côté de l'offre de crédit, l'enquête SAFE de la BCE fait ressortir depuis un an une forte baisse des difficultés des entreprises à obtenir des prêts : les taux d'obtention sont aujourd'hui en France supérieurs à ceux que l'on observe dans la majorité des pays de la zone et, notamment, pour la première fois, en Allemagne. Les banques françaises annoncent avoir encore desserré leurs conditions d'octroi de crédits aux entreprises au quatrième trimestre 2014.

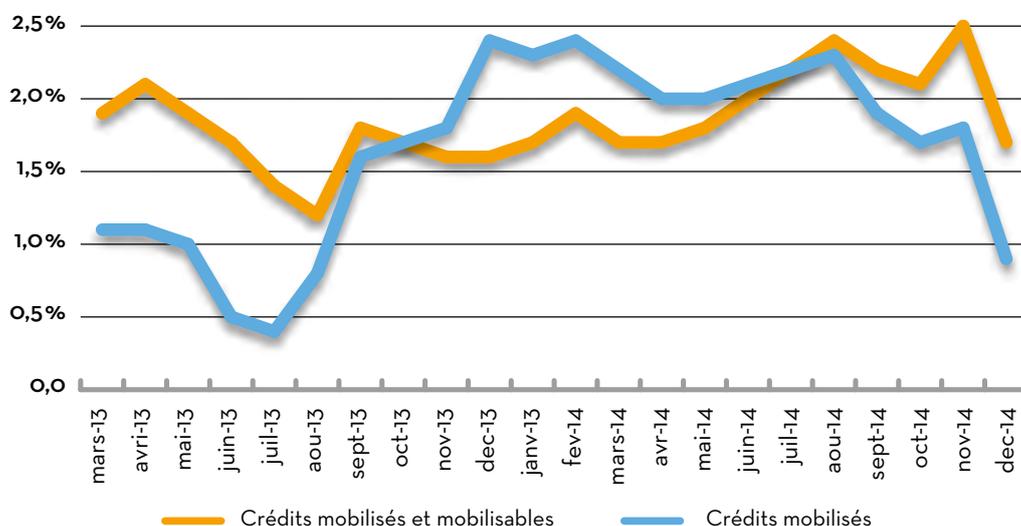
---

1. Source : « Crédits aux sociétés non financières, décembre 2014 », Banque de France.

2. Les taux de croissance des crédits aux SNF dans les autres grands pays étaient les suivants à fin décembre 2014 : Allemagne : 1 % ; Espagne -7,2 % ; Italie - 2,4 %. Dans la zone euro, prise dans son ensemble, la contraction atteignait en fin d'année 1,3 %.

3. Source : « Enquête auprès des banques sur la distribution du crédit, décembre 2014 », Banque de France.

## ÉVOLUTION EN GLISSEMENT ANNUEL DES ENCOURS DE CRÉDIT AUX PME



SOURCE : BANQUE DE FRANCE

Pour l'ensemble des entreprises, l'accélération du crédit enregistrée depuis le mois de mars 2014 résulte de la fin de la contraction des crédits de trésorerie (1,7 % en 2014 après - 4,9 % en 2013) et, dans une moindre mesure, du renforcement de la progression des crédits à l'investissement (2,4 % en 2014 après 2 % en 2013). Les crédits aux seules PME ont également continué de croître en 2014, que ce soit des crédits mobilisés (1,7 % après 1,6 % en 2013) ou la somme des crédits mobilisés et mobilisables, en dépit d'un ralentissement au second semestre (0,9 % après 2,4 % en 2013)<sup>4</sup>.

Quant aux crédits consentis aux micro-entreprises, ils ont crû en glissement annuel de 2,4 % à fin septembre 2014<sup>5</sup>.

## LE FINANCEMENT DE LA TRÉSORERIE

Les problèmes de trésorerie ou de financement représentaient, selon l'enquête KPMG-CGPME de janvier 2015<sup>6</sup>, 34 % des difficultés rencontrées par les PME, chiffre un peu plus faible que celui de janvier 2014 (36 %), mais 68 % de celles des entreprises de 20 à 49 salariés<sup>7</sup>. Cette proportion est à comparer, pour l'ensemble des PME avec celles de 52 % pour la baisse du chiffre d'affaires ou 49 % pour les hausses de coûts ou les prix des fournisseurs. Cette même enquête montre que seules 38 % des PME exprimaient en janvier 2015 un besoin de financement d'exploitation, alors que cette proportion atteignait 42 %

4. «Crédit aux entreprises (encours), décembre 2014», Banque de France.

5. «Financement des micro-entreprises, France, septembre 2014» Banque de France

6. «Baromètre sur le financement et l'accès au crédit des PME», Sondage Ifop pour KPMG et CGPME, janvier 2015.

7. Les entreprises étant interrogées successivement sur plusieurs motifs, la somme des proportions de leurs réponses peut dépasser 100 %

en janvier 2014. La demande de crédit des PME, notamment, a cessé de se contracter à partir du second semestre.

Du côté de l'offre de financement, le CICE<sup>8</sup> a joué un rôle non négligeable dans l'amélioration de la trésorerie des entreprises, à la fois grâce au bénéfice du crédit d'impôt lui-même et à son préfinancement dont peuvent bénéficier les entreprises de toutes tailles. Bpifrance a joué un rôle déterminant à cet égard au profit de 21700 entreprises, en traitant un grand nombre de petits dossiers. On relève également un net assouplissement des conditions de prêts octroyées par les banques, du fait de la réduction de leur coût de financement et, dans une moindre mesure, de l'accentuation de la concurrence sur le marché des prêts aux entreprises qui, selon l'enquête précitée de la Banque de France auprès des établissements, les aurait conduits à réduire leurs marges et à abaisser leurs exigences en matière de garanties. Certaines grandes banques en particulier, après s'être fixé des objectifs ambitieux en matière de prêts aux PME, ont développé une stratégie très active de renforcement de leurs concours. La relative amélioration de l'accès au crédit qui en est résultée ressort également de la dernière enquête de la Banque de France auprès des PME<sup>9</sup> qui confirme que l'accès de ces entreprises aux crédits de trésorerie s'est amélioré au quatrième trimestre 2014 : 79 % des PME obtiennent en grande partie ou en totalité les crédits demandés, après 68 % au quatrième trimestre 2013.



■ ENTREPRISE DE FONDERIE (PICARDIE). Photo DR

## LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

S'agissant des PME, les facteurs financiers (coût du crédit, endettement, niveau des fonds propres) ont joué en 2014 un rôle moins déterminant, parmi les obstacles à l'investissement, que les facteurs économiques (demande essentiellement, rentabilité et concurrence) ont été moins cités qu'il y a un an en tant que facteur restrictif pour l'investissement. Les difficultés d'accès au crédit bancaire<sup>10</sup> s'atténuent également : l'enquête de la Banque de France auprès des PME précitée montre que l'accès de cette catégorie d'entreprises à ces crédits a été encore plus aisé que pour les crédits de trésorerie : 93 % des demandes formulées ont été satisfaites (en totalité ou en grande partie) au quatrième trimestre 2014, après 92 % au quatrième trimestre 2013<sup>11</sup>.

8. Le CICE, qui vise à redonner aux entreprises des marges de manœuvres en réduisant le coût du travail, est accessible à toutes les entreprises employant des salariés. Il leur permet de bénéficier d'une économie d'impôt qui équivaut, depuis 2014, à 6 % de la masse salariale hors salaires supérieurs à 2,5 fois le SMIC.

9. Source : « Enquête trimestrielle auprès des entreprises sur leur accès au crédit en France, quatrième trimestre 2014 », Banque de France

10. « PME, 60<sup>e</sup> enquête semestrielle de conjoncture », Bpifrance, janvier 2015.

11. En outre cette concurrence s'est accentuée quant à la clientèle des grandes entreprises du fait de leur recours très majoritaire aux financements du marché, le coût de ces derniers ayant baissé plus depuis le début de l'année que celui des crédits.

## **CELA N'EXCLUT CEPENDANT PAS DES DIFFICULTÉS POUR CERTAINES CATÉGORIES D'ENTREPRISES**

La situation des TPE mérite une attention particulière, comme le fait ressortir le rapport sur les TPE élaboré en 2014 par l'Observatoire du financement des entreprises<sup>12</sup>.

Les différents secteurs de l'économie sont par ailleurs inégalement affectés : les entreprises des secteurs de la distribution, du BTP, et du textile, connaissent des difficultés particulières qui peuvent leur rendre plus compliqué l'accès au crédit.

L'accès au crédit bancaire des PME dépend par ailleurs largement des types de financements demandés. Si les banques sont largement friandes de bons projets d'investissements, la trésorerie et la transmission sont souvent plus difficiles à faire

financer. Par ailleurs, l'accès aux fonds propres reste déterminant pour assurer le développement des entreprises les plus performantes et les plus innovantes.

Enfin, même pendant la période prolongée au cours de laquelle les banques déclarent ne pas modifier leurs critères d'octroi, la cotation de certains emprunteurs peut être amenée à se dégrader, réduisant leur capacité à obtenir des financements. Cela peut expliquer notamment les plaintes formulées par les PME en ce qui concerne l'importance des garanties supplémentaires qui leur sont demandées. Ce chiffre baisse un peu dans l'enquête KPMG-CGPME précitée mais reste encore important (43 %) et l'enquête SAFE de la BCE fait ressortir qu'en France le niveau de garantie demandé reste plus élevé que dans les autres grands pays de la zone euro.

---

12. Voir le paragraphe concernant le Rapport sur le financement des TPE en France (juin 2014), page 45.

---

## TÉMOIGNAGE

---



### HERVÉ LEROUX

directeur du marché des entreprises et du secteur public et directeur du marché de la clientèle patrimoniale, Crédit Agricole SA

### LA MÉDIATION DU CRÉDIT ET LE CRÉDIT AGRICOLE : UNE VOLONTÉ PARTAGÉE AU BÉNÉFICE DES ENTREPRISES

**Avec 34 % de parts de marché financier et 74 Mds d'euros d'encours (source : Banque de France, septembre 2014), le groupe Crédit Agricole confirme ses positions de premier financeur des TPE et PME. Dans, cet ensemble, les 39 caisses régionales occupent à elles seules une place prépondérante avec 60 Mds d'euros d'encours et 27 % de parts de marché.**

Ces positions illustrent la vocation des caisses régionales d'être utile aux territoires, autour de trois valeurs mutualistes : proximité, responsabilité, solidarité. La connaissance approfondie des acteurs économiques leur permet de décider localement pour accompagner au mieux les entreprises dans leur exploitation et leurs projets. Lorsque le dispositif de la Médiation du crédit aux entreprises nous a été présenté fin 2008, nous étions donc favorables au principe d'aider les entreprises en difficulté - en phase avec notre vocation - par une mobilisation collective, mais attentifs aux conditions de mise en œuvre.

Progressivement la Médiation a trouvé sa place, au plan local avec chacune des caisses régionales du Crédit Agricole, comme au plan national. Plusieurs facteurs expliquent cette bonne collaboration :

- Une forte capacité de mobilisation : les équipes de la Médiation du crédit ont permis de dépasser les clivages, en mobilisant des intervenants de toute nature, à commencer par les établissements bancaires. Cela a conduit les parties prenantes à négocier entre elles et, parfois, à bousculer et faire évoluer les règles établies pour atteindre l'objectif fixé.

- Le professionnalisme et le pragmatisme de ses équipes en région, autour des directeurs départementaux de la Banque de France, cœur du dispositif. Pour les banquiers, c'est un point essentiel pour créer la confiance.
- La transparence et l'objectivité des équipes de la Médiation du crédit enfin, dans des environnements locaux parfois délicats. Ainsi, nos échanges ont toujours porté sur une analyse factuelle des enjeux avec la volonté d'aboutir à une solution constructive, dès lors que l'entreprise était jugée fondamentalement viable.

Bien entendu, dans un contexte qui génère des situations tendues, nos avis ont parfois pu être divergents. Mais je retiens qu'au global, la collaboration du Crédit Agricole avec la Médiation du crédit a permis d'assurer la pérennité de nombreuses entreprises et de préserver l'emploi sur les territoires, grâce à une volonté partagée entre un acteur public et un établissement bancaire privé.

## 2. LES TRAVAUX DE L'OBSERVATOIRE DU FINANCEMENT DES ENTREPRISES EN 2014

L'expertise de la Médiation du crédit en matière de financement des entreprises a conduit les pouvoirs publics à confier la présidence de l'Observatoire du financement des entreprises au Médiateur national du crédit. L'Observatoire est depuis le 15 janvier 2015 présidé par Fabrice Pesin.

Cet Observatoire a été créé en 2010, à la suite des États généraux de l'industrie (EGI) avec pour objectif de dégager une vision commune sur les questions de financement des entreprises, notamment

des PME-PMI, (besoins en fonds propres et en crédits).

Il regroupe des experts des organisations professionnelles, des entreprises et des sociétés financières<sup>13</sup>, des acteurs publics du financement (BPI, Caisse des dépôts et consignations - CDC) ainsi que les principaux pourvoyeurs de statistiques publiques (Banque de France, INSEE). Participent également à ses travaux la direction générale des entreprises et la direction générale du Trésor, dont le représentant assure souvent une fonction de rapporteur des travaux.

En 2014, l'Observatoire a rendu publics deux rapports : l'un sur la situation économique et financière des PME en janvier, et l'autre sur le financement des TPE en juin.

13. MEDEF, CGPME, GFI, UPA, APCM, COE/Rexecode pour le secteur privé non financier. FBF, BPCE, BNP Paribas, Euler Hermès, FFSA, COFACE, AFIC, CSOEC, CNCC pour le secteur privé financier et comptable



## LE RAPPORT SUR LA SANTÉ ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE DES PME (JANVIER 2014)

Le précédent rapport de l'Observatoire<sup>14</sup> concluait à la bonne situation financière des entreprises, malgré la dégradation de leurs marges, notamment s'agissant de leurs fonds propres, mais s'interrogeait sur la dynamique de l'investissement. Dans le premier rapport de 2014, l'Observatoire a décidé de s'intéresser à la période écoulée depuis 2000, afin de replacer les évolutions intervenues, y compris l'impact de la crise financière, dans une perspective plus longue. Il a centré son analyse sur les PME et a utilisé, comme pour les travaux précédents, les statistiques de la Banque de France et de l'INSEE.

- La dégradation des performances économiques des PME que l'on observe depuis le début des années 2000 s'est accentuée à partir de 2008. En 2012, le taux de marge de l'ensemble des sociétés non financières a atteint son plus bas niveau depuis le milieu des années 1980.
- Ces évolutions recouvrent des réalités sectorielles contrastées : le taux de marge a constamment baissé dans l'industrie manufacturière entre 2000 et 2007 (- 3 points) ; il a en revanche augmenté dans le secteur de la construction (+ 8 points). En outre, la crise intervenue en 2008 et l'absence de rebond durable se sont traduites par un niveau élevé de défaillances et les entreprises les plus fragiles sont sorties du tissu productif. La dégradation du taux de marge qui apparaît dans les statistiques, liée notamment à l'évolution des salaires, s'en trouve dès lors atténuée.



■ ENTREPRISE DE SCIAGE ET RABOTAGE  
DU BOIS (PAYS DE LA LOIRE). Photo DR

- Conséquence de ce qui précède, le taux d'épargne des PME a fortement reculé depuis 2000. Comparées à leurs voisines européennes les entreprises françaises sont celles dont le taux d'épargne a le plus baissé. En revanche, l'endettement financier des PME a crû dans un contexte de maintien du taux d'investissement.
- Sur le plan bilanciel, la résilience des fonds propres des PME leur a permis dans l'ensemble de maintenir une situation financière solide, ce qui était au demeurant le constat de l'Observatoire dès 2011. En revanche, on a pu constater une hétérogénéité croissante des situations : la fragilité de certaines PME s'est aggravée depuis la crise de 2008.
- Ces évolutions ont-elles eu un impact sur l'investissement des PME ? Contrai-

14. Rapport sur le financement des PME-ETI, juillet 2012.



■ ENTREPRISE DE FABRICATION DE MACHINES AGRICOLES (BOURGOGNE). Photo DR

rement à ce que l'on aurait pu anticiper, le taux d'investissement des PME, quoique plus faible que celui des ETI et des grandes entreprises, est resté stable autour de 19 %<sup>15</sup>. L'évolution des modalités de financement ne semble pas avoir affecté le niveau de l'investissement : on ne constate pas de décrochage dans ce domaine par rapport à nos voisins européens.

- L'Observatoire s'est interrogé en revanche sur la productivité des investissements. Ces derniers ont été largement défensifs et peu orientés vers l'extension des capacités et l'introduction de nouveaux produits. La dégradation de la performance des entreprises pourrait également provenir d'un manque d'innovation technologique, les dépenses de recherche et développement ayant été obérées par la baisse des marges.

## LE RAPPORT SUR LE FINANCEMENT DES TPE (JUIN 2014)



Le Ministre de l'Économie et des Finances a confié en novembre 2013 à l'Observatoire la mission de mener un état des lieux du financement des TPE<sup>16</sup>. Ce dernier avait déjà abordé en 2011 la question du financement des TPE, publiant un rapport de son président, Gérard Rameix. Mais celui-ci, faute de consensus, n'engageait pas l'ensemble de ses membres et invitait à mener des travaux plus approfondis à partir de données objectives<sup>17</sup>.

Depuis, la Banque de France a continué à enrichir son appareil statistique en collectant de nouvelles données qui ont pu être exploitées dans le rapport de 2014. L'Observatoire a par ailleurs jugé utile de procéder à de nombreuses auditions d'acteurs concernés par le financement des TPE, en particulier les cinq grands réseaux bancaires, ainsi que des représentants des chefs d'entreprise. Les discussions ont permis de faire converger les points de vue des différentes parties, et le rapport a ainsi fait l'objet d'un consensus.

### UNE GRANDE HÉTÉROGÉNÉITÉ DES TPE

- 60 % des TPE déclarent ne pas avoir de salarié ;
- Environ deux tiers des créateurs d'entreprises ont pour objectif principal d'assurer leur propre emploi ;
- L'écosystème des TPE est en renouvellement constant : un tiers des entre-

15. La baisse de la valeur ajoutée produite certaines années (2009 et 2012) dans un contexte où l'investissement en volume diminuait ayant néanmoins contribué à ce maintien ces années-là

16. Rapport sur le financement des PME-ETI, avril 2011

17. Les représentants des entreprises jugeaient notamment que les données rassemblées dans le rapport ne reflétaient pas la situation des plus petites entreprises et regrettaient l'absence d'information sur les évolutions des encours de crédits inférieurs à 25 000 euros.

prises disparaît au bout de trois ans et la moitié au bout de cinq ans ;

- Les comportements des TPE sont très hétérogènes. À titre d'exemple, une année donnée, seule une TPE sur deux investit, et les investissements les plus importants, supérieurs à 100 000 euros ne concernent que 2 % des TPE ;
- La situation financière de ces entreprises est elle aussi très hétérogène ;
- Les dirigeants de TPE sont souvent isolés tandis qu'ils assument le plus souvent seuls l'ensemble des activités de gestion, y compris la gestion financière pour laquelle ils ont parfois des compétences lacunaires.

Cette hétérogénéité est une des clés essentielles d'analyse de l'accès de ces entreprises aux crédits de trésorerie. L'Observatoire considère que cette difficulté peut s'expliquer non seulement par des dysfonctionnements dans le dialogue entre banques et chefs d'entreprise TPE, bien identifiés par la Médiation du crédit, mais aussi par le fait qu'une part importante des TPE présente une structure financière déséquilibrée.

Les auditions menées ont montré qu'en France, les TPE financent largement leurs besoins de trésorerie par des découverts. Une part croissante d'entre elles finance également son besoin de fonds de roulement par de l'affacturage ; l'Observatoire considère cependant que ce service, au coût plus élevé, est loin d'être adapté à toutes les TPE.

L'accès aux crédits d'investissement semble globalement bon et les taux des crédits aux TPE sont en France les plus bas d'Europe.

Les TPE expriment par ailleurs le sentiment que les banques leur demandent plus de garanties que par le passé. Pour



■ ENTREPRISE DE FABRICATION DE MOBILIER (BOURGOGNE). Photo DR

l'Observatoire, ce phénomène est, entre autres, à relier à la gestion patrimoniale des entreprises, qui conduit souvent les chefs d'entreprise à placer hors des sociétés d'exploitation, dans des SCI, les biens immobiliers professionnels.

Enfin, les auditions des réseaux bancaires ont montré que le crédit aux TPE est un métier de masse pour les réseaux ; à titre d'exemple, un des réseaux y emploie 5 500 collaborateurs et près de 5 000 points de vente. Elles ont également montré que les banques étendent leurs services en ligne, tout en renforçant la logique de proximité.

## DES RECOMMANDATIONS AUX ENGAGEMENTS

L'Observatoire du financement des entreprises a émis des recommandations qui ont conduit la FBF à prendre les engagements suivants, élargis à la clientèle des PME :

- Répondre rapidement, sous 15 jours ouvrés, à toute demande de financement d'un client TPE, à partir du moment où le dossier est complet.
- Expliquer le refus de crédit au client TPE :
  - Donner systématiquement une explication orale en cas de refus d'accorder un crédit, explication assurée par l'interlocuteur habituel du client dans la banque.
  - Si un client qui s'est vu refuser un crédit le demande, prévoir la possibilité d'un entretien avec un responsable de la banque.
- Indiquer, dans les lettres de refus de crédit et de dénonciation, les recours possibles, internes et externes, et notamment signaler l'existence de la Médiation du crédit aux entreprises.
- Développer une meilleure information sur le financement de la trésorerie et du court terme par un guide pédagogique à l'initiative de la profession bancaire.
- Favoriser une plus grande stabilité des conseillers bancaires auprès des TPE dans leurs fonctions.

46

## 3. AMÉLIORER LE FINANCEMENT DES ENTREPRISES INNOVANTES

Dans le cadre de l'élargissement des missions de la Médiation interentreprises à l'innovation, le ministre a demandé, par lettre en date du 13 mars 2014, au médiateur national du crédit de lui faire des propositions sur divers sujets visant à « améliorer le financement des entreprises portant des projets d'innovation ».

Il ne s'agissait pas de formuler un diagnostic général sur le financement de l'innovation en France, plusieurs documents, bien que non centrés sur cette question, ayant fait le point dans ce domaine, parmi lesquels le rapport Beylat-Tambourin<sup>18</sup> et le rapport Erhel-La Raudière<sup>19</sup>. Ont été recherchées dans cette analyse, en aval des difficultés ou des insuffisances déjà relevées, les améliorations qui pourraient être apportées sur un plan opérationnel à l'accès des entreprises innovantes au financement à partir d'entretiens conduits avec des personnes impliquées dans l'innovation. Ont ainsi été analysés les questions relatives aux concours en fonds propres, les financements bancaires et l'intérêt d'une éventuelle médiation pour traiter les litiges avec Bpifrance en matière de financement de l'innovation.

18. Rapport au gouvernement L'innovation, un enjeu majeur pour la France, Jean-Luc Beylat et Pierre Tambourin, 5 avril 2013

19. Rapport d'information parlementaire sur le développement de l'économie numérique française, Corine Erhel, Laure de la Raudière, mai 2014



■ ENTREPRISE DE COMMUNICATION VISUELLE ET PLV (RHÔNE-ALPES). Photo DR

- S'agissant des concours en fonds propres, seuls les fonds communs de placement dans l'innovation (FCPI), destinés aux particuliers, constituent un support de placement spécifiquement dédié au financement des entreprises innovantes<sup>20</sup>.
- Peu de dysfonctionnements concernant le financement des entreprises innovantes par ces fonds nous ont été rapportés, à l'exception de quelques exemples de gestion discutable de certaines FCPI (retrait relativement brutal du capital de petites entreprises) dont il reste à vérifier l'ampleur. Il paraît cependant difficile d'alourdir leur cadre réglementaire.
- S'agissant du financement bancaire de l'innovation, il a été estimé qu'il ne convenait pas de proposer un modèle unique à suivre dans ce domaine, les réseaux bancaires ayant développé des offres diversifiées et adopté des démarches spécifiques (pôles financement innovation, prêts dédiés faisant l'objet de garanties diverses...) visant à adapter leur offre à la spécificité de l'innovation.
- S'agissant de l'intérêt à mettre en place un dispositif spécifique de médiation pour traiter les litiges que pourraient avoir les entreprises avec Bpifrance en matière de financement de l'innovation, il est apparu que le traitement d'éventuelles difficultés entre les entreprises et les financeurs pouvait relever de la Médiation Inter-entreprises qui fournit un cadre ad hoc permettant de traiter chaque difficulté de façon spécifique.

20. D'autres fonds de capital-investissement agréés peuvent également venir financer les entreprises innovantes, même s'ils ne sont pas spécifiquement destinés à cet effet, notamment les FCPR et les FPCI.

## 4. LE RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL DU CONSEIL NATIONAL DE L'INDUSTRIE (CNI) SUR LE FINANCEMENT DES PME DU SECTEUR INDUSTRIEL (NOVEMBRE 2014)

En septembre 2013, la médiatrice nationale du crédit s'est vu confier par une lettre de mission du ministre de l'économie et des finances et du ministre du redressement productif le pilotage d'un groupe de travail au sein du Conseil national de l'industrie (CNI) consacré au financement des entreprises industrielles.

Constitué d'une trentaine de membres, ce groupe de travail a rassemblé, comme il est d'usage au sein du CNI, des représentants de cinq organisations syndicales de salariés (Confédération française démocratique du travail - CFDT, Confédération française de l'encadrement - Confédération générale des cadres - CFE-CGC, Confédération française des travailleurs chrétiens - CFTC, Confédération générale du travail - CGT-, Force ouvrière - FO), de fédérations patronales (Confédération générale des petites et moyennes entreprises - CGPME, Fédération des industries mécaniques - FIM-, Groupe des fédérations industrielles - GFI, Union des industries chimiques - UIC) et de l'administration (direction générale des Entreprises - DGE, direction générale du Trésor, Conseil général de l'Économie). En outre, plusieurs dirigeants ou directeurs financiers de PME ou d'ETI industrielles ont participé aux travaux du groupe afin de bénéficier d'une vision la plus concrète possible du sujet, ainsi que des représentants des grands acteurs du financement de l'économie (BPI, Fédération des banques françaises - FBF, banques, Paris

Europlace, Association française des investisseurs pour la croissance - AFIC, Île de France Capital - IDF Capital).

De fin 2013 à l'automne 2014, ce groupe de travail s'est réuni à treize reprises et a auditionné de nombreuses personnalités, avant de remettre son rapport définitif au bureau du CNI début novembre. Celui-ci a été présenté au Premier ministre lors d'une réunion plénière du CNI, et a donné lieu à un avis du CNI.

### LE CONSTAT SUR LA SITUATION DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES

Le rapport constate que la dégradation importante du taux de marge de l'industrie depuis une dizaine d'années (de 33 % en 2000 à 23 % aujourd'hui d'après l'INSEE) entraîne à la fois une diminution de la capacité d'autofinancement des entreprises industrielles et une difficulté accrue à obtenir des financements externes.

La restauration des marges des entreprises industrielles doit donc constituer une priorité, pour la reprise de l'investissement productif et le développement de l'innovation. Au-delà des progrès permis par le CICE, par les réductions de charges annoncées dans le cadre du pacte de responsabilité et par une évolution des salaires compatible avec l'évolution de la productivité et de la croissance, le rapport suggère également que la baisse annoncée de l'impôt sur les sociétés soit dans un premier temps ciblée sur les bénéfices réinvestis ou sur ceux des PME et ETI.



■ ENTREPRISE DE FABRICATION DE VERRE (MIDI-PYRÉNÉES), Photo DR

### DES RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES À L'INDUSTRIE

Le rapport insiste également sur l'importance d'une relation de confiance et de proximité dans la durée entre le chef d'entreprise et ses banques. Les travaux du groupe ont permis de dégager plusieurs recommandations portant sur des mécanismes de financement particulièrement adaptés pour l'industrie :

- Le financement du besoin en fonds de roulement sur la base d'une valorisation des stocks de l'entreprise et de prêts adossés à ces derniers est une pratique courante en Allemagne ou aux États-Unis, mais très peu répandue en France, notamment pour des questions juridiques. Sur la base d'une étude de la FBF réalisée spécifiquement pour le groupe, le rapport préconise la levée de ces freins juridiques et invite les établissements de crédit à développer de tels produits.
- Au-delà des dispositifs d'aides à l'export mis en place récemment par Bpifrance,

le rapport invite à étudier l'extension de ces produits au financement de l'exportation en devises étrangères, en particulier en dollars.

- En complément de la mobilisation croissante des établissements bancaires pour le financement de l'immatériel et de l'innovation, le groupe invite à doubler le volume des « prêts de développements » proposés par Bpifrance.
- Le mouvement de désintermédiation du financement, particulièrement marqué dans l'industrie doit être encouragé, notamment en développant les fonds d'investissement.
- Concernant le financement en fonds propres, l'épargne salariale, dont l'encours a été multiplié par cinq en quinze ans pour atteindre 100 milliards d'euros en 2013, pourrait être mobilisée davantage pour financer les PME industrielles non cotées.

Enfin, le rapport rappelle que le poids du crédit interentreprises reste très important dans l'industrie.





# ANNEXES

\_\_\_\_\_ L'équipe nationale \_\_\_\_\_ 53

\_\_\_\_\_ Les médiateurs territoriaux \_\_\_\_\_ 54



---

# L'ÉQUIPE NATIONALE

---

---

## MÉDIATEUR DU CREDIT

---

### FABRICE PESIN

Médiateur national  
du Crédit aux entreprises

---

## MÉDIATEURS DÉLÉGUÉS

---

### BENJAMIN DELOZIER

Médiateur délégué permanent  
en charge du traitement des dossiers

### DANIEL GABRIELLI

Médiateur délégué permanent  
en charge du traitement des dossiers

### WILLIAM NAHUM

Médiateur délégué bénévole  
en charge des relations  
avec les organismes socioprofessionnels

### JEAN-LUC SAUVAGE

Médiateur délégué bénévole en charge des  
relations avec les tribunaux de commerce

---

## PERSONNALITES QUALIFIEES

---

### GILLES VAYSET

Directeur général des activités fiduciaires  
et de place - Banque de France

### JEAN-PIERRE ORCIL

Directeur Animation réseau - Bpifrance

---

## CABINET

---

### CHRISTIAN HABONNEAU

Chef de Cabinet

### HELEN O'REILLY

Responsable Communication/Presse

### LISE VANDEMAELE

Chargée d'études statistiques/veille

---

## ANALYSTES

---

### CLAIRE ANDRIEUX

Analyste

### CHANTAL CAVAUD

Analyste

### MICHÈLE GINER

Analyste

### PASCAL THEULOT

Analyste

---

## ASSISTANTS

---

### MORGAN ROUYER

Assistant auprès du Médiateur national du crédit

### NATHALIE SOUPRAYEN

Assistante auprès des Médiateurs délégués et de  
la cellule analystes

### FRANÇOISE TYNEVEZ

Assistante cabinet

---

# LISTE DES MÉDIATEURS

## [RÉGIONS ET DÉPARTEMENTS]

---

---

### ALSACE

---

- ▶ BAS-RHIN [67] | Philippe GABARRA
- HAUT-RHIN [68] | Claude MOUQUIN

---

### AQUITAINE

---

- DORDOGNE [24] | Michel ORTIZ
- ▶ GIRONDE [33] | Jean-Claude BACH
- LANDES [40] | François SAVARY
- LOT-ET-GARONNE [47] | Didier QUINET
- PYRÉNÉES-ATLANTIQUES [64] | Denis KERVELLA

---

### AUVERGNE

---

- ALLIER [03] | Yves ATTAL
- CANTAL [15] | Jean-Louis FRUTIÈRE
- HAUTE-LOIRE [43] | Philippe BLOCH
- ▶ PUY-DE-DÔME [63] | Maxime MAURY

---

### BASSE-NORMANDIE

---

- ▶ CALVADOS [14] | Jean-Louis LANDAIS
- MANCHE [50] | Fabienne BOGARD
- ORNE [61] | Patrick MARZEC

---

### BOURGOGNE

---

- ▶ CÔTE D'OR [21] | Jeannine ROGHE
- NIÈVRE [58] | Jean-Marie DUDA
- SAÔNE-ET-LOIRE [71] | Pierre-Marie REVEL
- YONNE [89] | Michel RAOULT

---

### BRETAGNE

---

- COTES D'ARMOR [22] | Didier COLLET
- FINISTÈRE [29] | Kathie WERQUIN-WATTEBLED
- ▶ ILLE-ET-VILAINE [35] | Jean-François CHAUDRU
- MORBIHAN [56] | Raoul POULIQUEN

---

### CENTRE

---

- CHER [18] | Yves MICARD
- EURE-ET-LOIR [28] | Bernard CHERLONNEIX
- INDRE [36] | Dominique PAILLERET
- INDRE-ET-LOIRE [37] | Olivier BRUNEAU

LOIR-ET-CHER [41] | Philippe SOLER

- ▶ LOIRET [45] | Hervé MATTEI

---

### CHAMPAGNE-ARDENNES

---

- ARDENNES [08] | Gilles LESELLIER
- AUBE [10] | Yannick LE GOUZOUGUEC
- ▶ MARNE [51] | Jean-Yves HAUSSAIRE
- HAUTE-MARNE [52] | David GUIN

---

### CORSE

---

- ▶ CORSE DU SUD [2A] | Benoît GRESS
- HAUTE-CORSE [2B] | Guilhem BLANCHIN

---

### FRANCHE-COMTÉ

---

- ▶ DOUBS [25] | Jean-Charles SANANES
- JURA [39] | Jean-Marc BOUET
- HAUTE-SAÔNE [70] | Didier DELATTRE
- TERRITOIRE DE BELFORT [90] | J.-Marie SCHEFFER

---

### HAUTE-NORMANDIE

---

- EURE [27] | François SAUVAGE
- ▶ SEINE-MARITIME [76] | J.-Christophe EHRHARDT

---

### ÎLE-DE-FRANCE

---

- ▶ PARIS [75] | Catherine BOUCHER
- SEINE-ET-MARNE [77] | Denis CAMILLINI
- YVELINES [78] | Dominique CALVET
- ESSONNE [91] | Jean-Luc AUBANEL
- HAUTS-DE-SEINE [92] | Patrice LENOBLE
- SEINE-ST-DENIS [93] | Gérard MORTON
- VAL-DE-MARNE [94] | Jean-Paul BILLY
- VAL D'OISE [95] | Philippe PREVOST

---

### LANQUEDOC-ROUSSILON

---

- AUDE [11] | Pierre-François MARQUE
- GARD [30] | Nicolas RESSEGUIER
- ▶ HÉRAULT [34] | Christian-Jacques BERRET
- LOZÈRE [48] | Hervé CHAUVIN
- PYRÉNÉES-ORIENTALES [66] | Nathalie BRUEL

---

## LIMOUSIN

---

- CORRÈZE [19] | Jean-Michel NOGUE  
CREUSE [23] | Jean-Marie VAQUIER  
➤ HAUTE-VIENNE [87] | Laurent SAHUQUET

---

## LORRAINE

---

- MEURTHE-ET-MOSELLE [54] | Stéphane TOURTE  
MEUSE [55] | Dominique LANVIN  
➤ MOSELLE [57] | Patrick BERNARD  
VOSGES [88] | Jean-Benoît DUBOIS

---

## MIDI-PYRÉNÉES

---

- ARIÈGE [09] | Jean-Louis CHOLLET  
AVEYRON [12] | Philippe SAIGNE-VIALLEIX  
➤ HAUTE-GARONNE [31] | Patrick BERGER  
GER [32] S | Monique POUCHAIN  
LOT [46] | Christian CAVAGNA  
HAUTES-PYRÉNÉES [65] | Gilles MORIN  
TARN [81] | Jacques BONHORE  
TARN-ET-GARONNE [82] | Dominique MARTINET

---

## NORD - PAS-DE-CALAIS

---

- NORD [59] | Stéphane LATOUCHE  
PAS-DE-CALAIS [62] | François BAVAY

---

## PAYS DE LA LOIRE

---

- LOIRE-ATLANTIQUE [44] | Roger MARTINEAU  
MAINE-ET-LOIRE [49] | Laurent RAISON  
MAYENNE [53] | Charles HENNEQUIN  
SARTHE [72] | Bernard RAMON  
VENDÉE [85] | Jacques BOUTET

---

## PICARDIE

---

- AISNE [02] | Daniel DUPONT  
OISE [60] | Etienne THERY  
➤ SOMME [80] | Odile FRANCES

---

## POITOU-CHARENTES

---

- CHARENTE [16] | Olivier BOUAN  
CHARENTE-MARITIME [17] | Jean-Yves PELTIER  
DEUX-SÈVRES [79] | Béatrice BRODBERGER  
➤ VIENNE [86] | Jean-Pascal PREVET

---

## PROVENCE - ALPES - CÔTE-D'AZUR

---

- ALPES-DE-HTE-PROVENCE [04] | Michel JOUVENOT  
HAUTES-ALPES [05] | Jean-Luc GOY  
ALPES-MARITIMES [06] | Marc LANTERI  
➤ BOUCHES-DU-RHÔNE [13] | Jean-J. CAMBOUMET  
VAR [83] | Didier PATOUX  
VAUCLUSE [84] | Olivier DANES

---

## RHÔNE-ALPES

---

- AIN [01] | Anne WINTERHALTER  
ARDÈCHE [07] | Lucien LOPEZ-CAMBOUNET  
DRÔME [26] | Philippe FLOUR  
ISÈRE [38] | Gérard LIOTE  
LOIRE [42] | Odile PINATEL  
➤ RHÔNE [69] | Pierre DU PELOUX DE ST-ROMAIN  
SAVOIE [73] | Jean-Louis FIQUET  
HAUTE-SAVOIE [74] | Francis BENET

- Indique le directeur régional de la Banque de France.

---

## [OUTRE-MER]

---

- IEDOM - AGENCE DE LA MARTINIQUE [972] | Victor-Robert NUGENT  
IEDOM - AGENCE DE LA GUADELOUPE [971] | Jean-Marie PAUGAM  
IEDOM - AGENCE DE LA GUYANE [973] | Fabrice DUFRESNE  
IEDOM - AGENCE DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON [44] | Yann CARON  
IEDOM AGENCE DE LA RÉUNION [974] | Thierry BELTRAND  
IEDOM - AGENCE DE MAYOTTE [975] | Yves MAYET  
IEOM - AGENCE DE WALLIS ET FUTUNA [986] | Guy DELAMAIRE  
IEOM - AGENCE DE POLYNÉSIE FRANÇAISE [987] | Pierre-Yves LE BIHAN  
IEOM - AGENCE DE NOUVELLE CALÉDONIE [988] | Charles APANON

Conception Michel Delon/Jouve  
Imprimé en France par Jouve  
N° d'imprimeur :  
Dépôt légal : mars 2015



[www.mediateurducredit.fr](http://www.mediateurducredit.fr)

 N°Azur 0 810 00 12 10

PRIX D'UN APPEL LOCAL DEPUIS UN POSTE FIXE



MINISTÈRE DES FINANCES  
ET DES COMPTES PUBLICS  
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,  
DE L'INDUSTRIE ET DE L'ÉNERGIE